

Allocation des subventions 2017 – UB 101.

## Conseil d'administration du 6 mars 2017

### Délibération 2017/03/CA-007

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2017 suivantes pour un montant total de 62 634,66 € :**

Désignation	Montant
Olympiades académiques de mathématiques	500,00 €
Association sportive de l'UPS	55 000,00 €
AEST Corpo Sciences E=MC2	1 097,64 €
Association corp. Etudiants en médecine Bouge ta Fac	2 744,10 €
AGET UNEF et associations étudiantes	2 469,69 €
Association Etudiants Réussir à l'UPS	823,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 634,66 €</b>

Toulouse, le 6 mars 2017  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0